

Table ronde 20 - Jeudi 29 septembre 2022 - 9h30

QUEL FUTUR POUR LE FACÉ ?

INTERVENANTS



Animation par Nathalie CROISÉ

Didier ARZ

Directeur général de Morbihan Énergie

Philippe BOLO

Député du Maine-et-Loire et Vice-Président de la FNCCR

Jean-Luc DUPONT

Maire de Chinon, Président de Territoire d'énergie Indre-et-Loire, Président de la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire et Vice-président de la FNCCR

Guy HOURCABIE

Président du SIEEEN et Vice-président délégué de la FNCCR

Laurent MICHEL

Directeur général pour l'énergie et le climat au sein du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Gérard THEPAUT

Premier Vice-président de Morbihan Énergie, responsable des finances

Jean-François VAQUIERI

Secrétaire général d'Enedis

Nathalie CROISÉ

Le «Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale» (FACÉ) - anciennement dénommé Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification, est un compte d'affectation spécial doté en loi de Finances et financé par les distributeurs d'électricité en France. Il vise à aider les collectivités rurales et leurs groupements responsables des réseaux de distribution d'électricité à financer le développement de ces réseaux en apportant une aide financière aux maîtres d'ouvrage. Au début du mois de septembre 2022, la Cour des comptes a publié son rapport sur le financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale. Les échanges que nous aurons au cours de cette table ronde pourront s'appuyer sur ce rapport.

Auparavant, j'aimerais présenter brièvement nos intervenants.

Jean-François VAQUIERI, vous êtes Secrétaire général d'Enedis.

Philippe BOLO, vous êtes Député du Maine-et-Loire et Vice-Président de la FNCCR. Vous avez été rapporteur pour avis des crédits énergie du Projet de loi de finances 2018.

Laurent MICHEL, vous êtes Directeur général pour l'énergie et le climat au sein du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Guy HOURCABIE, vous êtes Président du SIEEEN et Vice-président délégué de la FNCCR.

Jean-Luc DUPONT, vous êtes Maire de Chinon, Président de Territoire d'énergie Indre-et-Loire, Président de la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire et Vice-président de la FNCCR.

Nathalie CROISÉ

Gérard THEPAUT, vous êtes Premier Vice-président de Morbihan Énergie, responsable des finances. Vous êtes accompagné de Didier ARZ, Directeur général de Morbihan Énergie

Guy HOURCABIE



Bonjour à tous. Le FACÉ doit son existence en partie à l'action de la FNCCR, puisque notre Fédération avait promu l'idée d'un fonds mutualisable à travers le territoire national pour aider les collectivités à poursuivre leurs investissements sur les réseaux. À l'époque, de petits syndicats primaires d'électricité et de petits syndicats de communes avaient été créés afin de déployer des réseaux à partir de production d'électricité privée. Toutefois, les collectivités n'étaient pas en mesure de financer ces travaux de grande ampleur. La FNCCR a donc proposé la création d'un fonds mutualisé, alimenté par les ventes d'électricité avec un pourcentage prélevé. Cette solution a fait ses preuves depuis son déploiement en 1936. Compte tenu de l'apparition de nouveaux besoins, il sera sans doute nécessaire d'envisager l'évolution de ce système.

Pour l'heure, nous sommes dotés d'un Conseil du FACÉ et d'un Comité restreint du FACÉ, qui comprend des gestionnaires de réseaux comme Enedis, des représentants de l'Etat et des collectivités. Le FACÉ est un outil performant de structuration du territoire et de péréquation. Il permet non seulement aux collectivités rurales d'assurer le déploiement sécurisé, le renforcement et l'extension des réseaux électriques, mais également de faire face à des problématiques ponctuelles comme les catastrophes naturelles (incendies, tempêtes et chutes de neige).

À notre époque, il est essentiel de garantir la sécurité des réseaux et la fiabilité de la distribution électrique. Il reste un travail important à mener dans les zones

rurales. Avec l'évolution des usages et l'omniprésence de l'électricité (systèmes téléphoniques et informatiques, eau potable, chauffage), on ne peut pas se permettre de pannes sur les réseaux.

Laurent MICHEL



J'aimerais d'abord évoquer les grands objets d'intervention couverts par l'enveloppe annuelle de 360 M€ du FACÉ. Les travaux de fond que nous avons engagés depuis des décennies devront être poursuivis, en tenant compte de l'importance du linéaire et de l'hétérogénéité des besoins, qui a nécessité la mise en œuvre de la péréquation. L'essentiel de cette enveloppe est utilisé pour financer 4 axes principaux :

- Le renforcement (171 M€)
- La sécurisation (100 M€)
- L'extension (30 M€)
- L'enfouissement (42 M€)

Outre ces travaux, le FACÉ sert également à financer la réparation des dégâts liés aux intempéries, l'alimentation de sites isolés et la réalisation d'actions dans les zones non interconnectées. Il faut également souligner deux lignes nouvelles tout à fait intéressantes, à savoir le soutien à la maîtrise de la demande d'électricité et des travaux liés à la transition énergétique. Dans le cadre du plan de relance mis en œuvre en 2021 et 2022, 50 M€ ont été consacrés à des actions d'accompagnement de la transition énergétique pour les AODE rurales, notamment des projets d'installation de recharge de véhicules électriques couplés à des ombrières, des projets de régulation de l'éclairage public et des raccordements d'énergies renouvelables.

On peut se féliciter des taux importants de résorption de fils nus en milieu rural par rapport au milieu urbain. Le FACÉ répond bien aux besoins des territoires et demeure nécessaire. Ce modèle hybride, situé à mi-chemin entre une décentralisation totale où les AODE seraient entièrement autonomes et un dispositif centralisé piloté par Enedis, offre de nombreux avantages.

Nathalie Croisé

LE FACÉ PRÉSENTE UN RÉEL INTÉRÊT POUR LES SYNDICATS D'ÉNERGIE.

Philippe BOLO

En tant que rapporteur pour avis des crédits énergie du Projet de loi de finances 2018, notamment du Compte d'affectation spéciale FACÉ, je serais enclin à considérer que l'enveloppe annuelle de 360 M€ n'est pas suffisante, ou devrait, à tout le moins, être maintenue en l'état.

Le FACÉ constitue une part non négligeable des recettes des syndicats d'énergie, en complément du TURPE, de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité et d'autres recettes. Cet instrument représente donc un modèle de gouvernance de l'énergie sur les territoires. Il est indispensable de maintenir la force de nos syndicats sur les territoires afin de faire en sorte, à travers la péréquation, que chaque territoire, y compris les zones rurales, puisse avoir accès à une électricité de qualité identique. Les syndicats constituent une forme originale de gouvernance de l'énergie sur nos territoires ruraux. Les dispositifs multiples que sont le FACÉ, le TURPE et la taxe sur la consommation finale d'électricité leur permettent de mutualiser certaines ressources et de gérer les réseaux qui constituent l'héritage historique des communes. De ce fait, nous avons la chance d'avoir des élus locaux qui servent de relais aux autres élus locaux communaux et aux citoyens. Les réunions organisées par les syndicats permettent une mise à niveau de l'ensemble des élus sur les enjeux de la transition et des prix de l'énergie. Cette forme de gouvernance répond au souhait de la société de renforcer le lien qu'elle entretient avec ses élus et d'accroître son pouvoir de décision.

Jean-Luc DUPONT

Je m'associe à ce qui vient d'être évoqué. Aujourd'hui, nous sommes dans une phase d'adaptation aux nouveaux usages, notamment les outils de transition, qui constituent des enjeux majeurs du mix énergétique français et de la solidarité. Le FACÉ est certainement le premier outil de solidarité territoriale dans le domaine de l'aménagement du territoire. Si cette démarche avait été mise en œuvre dans le domaine des télécommunications et du numérique, nous ne serions pas confrontés à la problématique actuelle des zones blanches et grises.

Il est également à noter que le déploiement des énergies renouvelables et la transition énergétique auront lieu dans les territoires ruraux. Il est donc indispensable que les réseaux situés dans ces zones puissent accueillir ces

enjeux de transition, je pense notamment aux postes de transformation et aux modèles d'équilibrage du réseau. Le FACÉ permet à l'ensemble des acteurs d'interagir afin de construire un modèle harmonisé prenant en considération les spécificités locales pour produire de l'énergie sans contrainte de réseau ni surcoûts disproportionnés liés au renforcement et à l'adaptation des installations existantes. Par le passé, le primo-maillage a permis d'apporter de l'énergie à chaque territoire. Aujourd'hui, le défi consiste à s'adapter aux enjeux de la modernité.

Nathalie Croisé

LE FACÉ A BEAUCOUP ACCOMPAGNÉ LA MUTATION DU MONDE AGRICOLE.

Avant d'aborder ce point, j'aimerais revenir sur le modèle qui vient d'être évoqué. La présence de deux maîtres d'ouvrage avec des préoccupations différentes constitue un avantage. Ainsi, le fait qu'Enedis accorde sans doute plus d'attention à la rentabilité que les AODE assure un équilibre à ce modèle.

Il faut adapter les réseaux à l'évolution des besoins et des usages. À titre d'exemple, la frange littorale du Morbihan est très urbanisée, mais comptait essentiellement des résidences secondaires dans certaines communes. Depuis la crise sanitaire et la généralisation du télétravail, ces habitations sont de plus en plus souvent occupées de manière permanente, ce qui induit une augmentation de la consommation électrique. Du reste, l'augmentation des prix du foncier traduit une mutation vers le monde rural. Or, les néoruraux souhaitent bénéficier de services identiques à ceux dont ils avaient l'habitude en tant que citoyens. Dans ce contexte, le FACÉ devra permettre d'aménager, de renforcer et d'adapter le réseau pour faire face à ces nouveaux usages.

Le Morbihan est un département soumis aux aléas climatiques, notamment à la survenue de tempêtes plus intenses que par le passé. Malgré l'avancement des travaux de résorption des fils nus, ce chantier demeure un enjeu important dans la mesure où les usages actuels de l'électricité ne sont plus compatibles avec les coupures d'alimentation.

Gérard THEPAUT



Jean-François VAQUIERI

Je voudrais d'abord remercier la FNCCR d'avoir organisé cette table ronde. C'est un sujet important et sensible que nous abordons dans le contexte de la publication du rapport de la Cour des comptes. J'aimerais souligner de prime abord l'attachement d'Enedis à la pérennité du FACÉ. Cet attachement est lié à la spécificité de ce modèle, notamment au partage de la maîtrise d'ouvrage dans le secteur rural entre Enedis et les AODE. Il est le reflet du service public de la distribution d'électricité qui s'appuie sur la solidarité territoriale, l'aménagement du territoire, la péréquation technique et la péréquation tarifaire.

Le FACÉ est également un lieu de dialogue autour de la programmation et de la coordination des investissements. Comme le signale le rapport de la Cour des comptes, il reste des progrès à faire dans ce domaine. Nous allons nous attacher à prendre en compte ces recommandations.

Toutefois, dans un contexte d'augmentation des prix, d'électrification des usages et de transition énergétique cette pérennité du FACÉ exige une plus grande efficacité, aussi bien de la part d'Enedis que des AODE. L'intégration de l'énergie renouvelable nécessite des renforcements. Ce contexte nous pousse à être plus exigeants collectivement.

Nathalie Croisé

LA COUR DES COMPTES ESTIME, JE CITE, QUE « LES POUVOIRS PUBLICS DEVRONT ENGAGER UNE REDÉFINITION GLOBALE DU FACÉ, OUTIL QUI PEINE EN L'ÉTAT À RÉPONDRE AUX DÉFIS ACTUELS ET FUTURS DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ». PAR AILLEURS, ELLE CONSIDÈRE « QU'IL EST TRÈS DIFFICILE DE DÉTERMINER SI LA RÉPARTITION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LES GESTIONNAIRES DE RÉSEAU ET LES AODE, GRÂCE AU RECOURS PAR CES DERNIÈRES AU FINANCEMENT DU FACÉ, EST EFFICACE, EFFICIENTE ET RÉPOND AUX DÉFIS AFFÉRENTS À L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ».

Guy HOURCABIE

Je pense que le système a fait ses preuves, même s'il est très particulier. Depuis 1946, il fonctionne bien et s'appuie sur deux composantes principales, les AODE et Enedis, qui travaillent de manière cohérente en se renforçant réciproquement. L'analyse de la FNCCR diffère profondément de celle de la Cour des comptes. Il est vrai que

chacun de ces deux maîtres d'ouvrage a ses propres spécificités, ses impératifs et ses objectifs. Toutefois, il existe une cohérence entre ces disparités. Nous estimons que ce système est optimum et qu'il devrait être maintenu. Cela fait partie des réponses que nous avons adressées à la Cour des comptes et des motions qui seront portées par la FNCCR.

Jean-Luc DUPONT

À l'instar de la ruralité, il convient de s'interroger sur la définition de l'efficacité. On peut se contenter de ne prendre en compte que le volet financier. L'efficacité est alors définie de manière purement comptable. On peut aussi choisir d'être attentif à l'aménagement du territoire et évaluer l'efficacité en tenant compte des services rendus. Je souhaite que chaque territoire puisse définir ses enjeux propres au regard de sa stratégie de développement avant de calibrer les moyens correspondants.

Comme Enedis, les AODE ont à cœur d'éviter les dépenses superflues et travailler de manière efficace, à condition de garder à l'esprit les objectifs fixés. Il ne faudrait pas que le niveau de service pâtisse d'une approche purement comptable de cette problématique. Nous devons développer une stratégie de long terme concernant les réseaux.

Laurent MICHEL

La Cour des comptes pose une question intéressante. Il est à noter qu'elle ne met pas en cause le FACÉ, mais s'interroge simplement sur l'optimalité de ce dispositif. En ce qui concerne l'organisation, il n'est pas certain qu'il existe une structure optimale. Il me semble préférable d'apporter des améliorations à cette organisation qui fonctionne correctement, plutôt que de mettre en œuvre des réformes majeures de gouvernance, qui provoqueraient de nombreux débats parlementaires. Par ailleurs, certains se sont émus de la réforme annoncée d'EDF, en mettant en garde contre la perte du lien avec les AODE. En réalité, le Gouvernement n'a aucunement l'intention d'éliminer ces relations ou de privatiser Enedis comme on a pu également l'entendre. Le FACÉ est encadré par l'État et fait l'objet de contrôles. Certains mécanismes mériteraient des améliorations, notamment en ce qui concerne le respect de la durée des travaux. On peut également se demander s'il faudra prévoir des enveloppes supplémentaires ou modifier l'utilisation des enveloppes existantes. Ces discussions sont saines et ne doivent pas être évitées.

Il est important que le pilotage du réseau haute tension A soit globalisé, ce qui fait le lien avec RTE. Cette organisation permet de répondre à des situations de crise.

Le FACÉ ne doit en aucun cas, comme on l'entend parfois, être considéré comme une cagnotte pour les élus ruraux protégée par les sénateurs. Je crois que nous devrions mieux communiquer et nous interroger sur les améliorations que chacun des acteurs pourrait apporter.

Philippe BOLO

Il faut prendre garde à ne pas confondre efficacité et efficience. L'efficience mesure le retour sur investissement, alors que l'efficacité mesure l'atteinte d'objectifs prédéfinis, en l'occurrence les visées de la transition écologique. Le rapport de la Cour des comptes insiste sur l'existence d'hétérogénéités territoriales dans la bonne utilisation du FACÉ. Ces disparités sont liées aux enjeux locaux et à la géographie et l'histoire des territoires. Ce rapport ne doit donc pas être lu comme une remise en cause du FACÉ. Il constitue plutôt une étape d'évaluation du dispositif afin de l'ajuster, le cas échéant, aux évolutions du contexte. Cette évaluation est donc profitable, surtout si elle permet d'améliorer l'efficience du dispositif sur l'ensemble du territoire national. Outre les enjeux de transition et de péréquation, il faut rappeler que le FACÉ permet aux territoires de s'adapter via la décentralisation et la différenciation territoriale.

Jean-François VAQUIERI

À Enedis, nous avons été surpris de la conclusion de la Cour des comptes concernant l'alternative envisagée de réunification de la maîtrise d'ouvrage, soit au profit d'Enedis, soit au profit des AODE. Nous ne partageons pas cette conclusion, car le dispositif actuel remplit ses missions. Il nous faudra faire preuve de sérénité lors de la mise en place des actions d'amélioration. Je pense notamment aux interfaces, à la coordination et à la programmation. Il a été recommandé à Enedis de réfléchir à l'amélioration du dispositif d'évaluation des départs mal alimentés par intégration des données Linky. Nous souhaitons travailler sur ce sujet en collaboration avec la DGEC, la FNCCR et les acteurs concernés.

La question de la maîtrise d'ouvrage doit intégrer les responsabilités respectives des parties, surtout dans le contexte actuel. On ne peut pas formuler une conclusion comme celle de ce rapport sans tenir compte de l'ensemble des responsabilités que nous portons dans le système électrique.

Gérard THEPAUT

Le couple Enedis-AODE continuera à fonctionner de manière harmonieuse si nous partageons la même vision sur ce que sont les territoires aujourd'hui et plus généralement sur l'évolution de la société et des usages. Le FACÉ doit accompagner ces évolutions qui impacteront fortement les besoins du réseau. Il nous faudra être capables de répondre dans des durées aussi courtes que possible à ces mutations de population et d'usages. À l'avenir, il nous faudra encourager le développement des productions locales et la flexibilité du réseau, et faire en sorte que le FACÉ puisse servir à tous ces usages. Il serait peut-être utile d'élargir le champ d'action de cet instrument afin de construire un réseau performant, efficient et disponible.

Nathalie Croisé

LE FACÉ DATE DE 1936. CE DISPOSITIF A COMMENCÉ À ÉVOLUER IL Y A DEUX ANS POUR TENIR COMPTE DES ENJEUX DE LA PRODUCTION DÉCENTRALISÉE, EN OUVRANT NOTAMMENT LES AIDES DU FONDS AUX OPÉRATIONS EN LIEN AVEC LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE. LA COUR DES COMPTES SOULIGNE LA PERSISTANCE DE FRAGILITÉS SPÉCIFIQUES, COMME LA FRÉQUENCE DES COUPURES D'ÉLECTRICITÉ.

Guy HOURCABIE

Dans mon introduction, je rappelais qu'avec l'évolution des usages, ni les coupures d'électricité ni les départs mal alimentés ne sont plus acceptés. Le Critère B est l'un des indicateurs utilisés pour mesurer la qualité du réseau. Il mesure la durée annuelle moyenne de coupure par installation de consommation raccordée en BT. Réduire la valeur de cet indicateur nécessite des renforcements et des travaux sur les réseaux. Dans notre territoire, nous développons actuellement les candélabres connectés, qui transmettent des informations quotidiennes sur l'état du réseau et nous permettent d'éliminer les départs mal alimentés. Le tissu économique local est tributaire de la qualité des réseaux. Il est donc essentiel de maintenir l'enveloppe dédiée à l'enfouissement des lignes. De même, l'importance croissante des stations de recharge pour les véhicules électriques nous engage à poursuivre les renforcements et les extensions du réseau.

Jean-Luc DUPONT

Nous évoquions précédemment les choix stratégiques. Dans les zones exposées aux intempéries, l'enfouissement des lignes est une solution moins onéreuse sur le long terme que la réparation du réseau. L'élaboration des schémas directeurs des investissements doit être l'occasion d'aborder ces sujets afin de nous montrer plus performants à l'avenir. Il n'est pas raisonnable de procéder à des renforcements si ces travaux ne se traduisent pas par une réduction du temps de coupure.

Nathalie Croisé

LAURENT MICHEL, COMMENT LE FACÉ POURRA-T-IL TENIR COMPTE DES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

Laurent MICHEL

Nous avons évoqué la pérennité des actions mises en place jusqu'à présent. Elles ont permis de garantir la qualité de service et d'accueillir les énergies renouvelables en lien avec d'autres investissements. Par ailleurs, on constate depuis quelques années l'augmentation des investissements consacrés aux enjeux de la transition écologique. Nous devons nous interroger sur les actions à mettre en œuvre dans les territoires en tenant compte des diverses échelles. L'action des AODE est facilitée par la complémentarité des outils, notamment le TURPE et les certificats d'énergie. On peut se féliciter d'avoir mis en place de nombreux dispositifs permettant d'accélérer l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Il faut continuer dans cette direction. Il faudra également sans doute apporter des modifications à l'utilisation des outils proposés par le FACÉ. Cette réflexion doit se faire dans la sérénité, en évitant de considérer que la priorité consiste à réduire les taux de subvention ou, à l'inverse, à augmenter le volume du fonds de manière inconsidérée. La DGEC est tout à fait prête à engager des discussions sur ces sujets.

Jean-François VAQUIERI

Le dialogue est essentiel. Il doit se tenir dans les territoires et au niveau national dans le cadre du Conseil d'Administration du FACÉ. Notre principale préoccupation demeure le renforcement et la sécurisation des réseaux. Nous resterons mobilisés sur cet effort d'investissement à travers le FACÉ. Outre ces axes, nous avons défini 11 sous-programmes, ce qui montre la diversité et la richesse des missions du FACÉ.

Nous sommes également attentifs à l'arrivée des énergies renouvelables.

Le Critère B est en amélioration constante. Je voulais rappeler que dans le cadre du PIH, Enedis s'est engagé à réduire le délai de rétablissement à 48 heures. À titre de comparaison, la tempête Lothar avait entraîné en 1999 une interruption de l'approvisionnement électrique de plusieurs semaines. Aujourd'hui, le délai de rétablissement a fortement diminué non seulement grâce au renforcement et à la sécurisation des réseaux, mais aussi grâce à la mise en place de la Force d'Intervention Rapide Électricité (FIRE).

Philippe BOLO

J'aimerais aborder le sujet de la ruralité, qui est évoqué dans le rapport de la Cour des comptes. Nous devons tout d'abord nous interroger sur le sens à donner à ce mot. La ruralité recouvre-t-elle une réalité géographique ou un tissu économique ? Faut-il plutôt la caractériser en s'appuyant sur des données démographiques ?

Dans le domaine de l'énergie et en tenant compte de la logique de péréquation, on doit regarder les coûts de renforcement et d'extension des réseaux et la qualité des électrons délivrés aux habitants et entreprises des zones les plus isolées.

J'attire votre attention sur la problématique des communes nouvelles qui sont souvent considérées à tort comme des milieux urbains. À titre d'exemple, la commune de Segré-en-Anjou Bleu totalise 17 000 habitants et regroupe 17 communes, dont certaines, comme La Chapelle-sur-Oudon et Noyant-la-Gravoyère, sont des communes rurales comptant moins de 1 000 habitants. En 2018 et 2019, j'avais porté un amendement afin que l'identification des localités s'appuie sur la densité de population plutôt que sur le nombre d'habitants. Cette problématique n'est pas réglée à ce jour. Il faut donc collectivement réfléchir à ce sujet afin de mieux définir le rôle de chacun des acteurs.

Gérard THEPAUT

Nous avons également réfléchi à la définition de la ruralité et à la problématique soulevée par M. BOLO. Il me semble en effet plus pertinent de considérer le critère de densité de population que le nombre d'habitants d'une commune.

Laurent MICHEL

Nous avons été effectivement très préoccupés par ce sujet. La situation actuelle n'est ni durable ni satisfaisante. La DGEC travaille à une proposition qui pourrait entrer en vigueur après les prochaines élections municipales. La définition de la ruralité devrait en effet s'appuyer sur la notion de densité afin de prendre en compte les regroupements et le caractère hétérogène de l'évolution des territoires. La DGEC souhaite travailler en collaboration avec la FNCCR et le Parlement sur ce dossier.

Jean-François VAQUIERI

Je rejoins les propos de Laurent MICHEL. Il faut effectivement travailler sur ce dossier dans la sérénité et de manière très concertée. Cette problématique a des impacts réels sur l'équilibre économique des concessions. Par ailleurs, elle a également un impact social dans la mesure où elle affecte l'emploi, les effectifs et les agents concernés.

J'aimerais souligner qu'il existe une marge de discussion locale sous l'égide du préfet. Certains exemples montrent que des discussions se sont tenues entre Enedis et les AODE dans les territoires. Le dialogue n'est pas uniquement mené à l'échelle nationale entre la DGEC, Enedis et la FNCCR.

Jean-Luc DUPONT

Je partage ce qui a été dit par M. VAQUIERI. Toutefois, j'aurais aimé que cette vision de l'impact sur les concessions soit partagée avec les différents acteurs. On peut regretter qu'Enedis ait décidé d'allonger la durée de vie des ouvrages de manière unilatérale. Nous sommes tous d'accord ici pour travailler sur ces sujets. Cependant, il faut s'appliquer à soi-même ce qu'on ne veut pas imposer aux autres.

Nathalie Croisé

M. HOURCABIE, POUVEZ-VOUS NOUS DONNER DES PRÉCISIONS SUR L'ENVELOPPE FINANCIÈRE NÉCESSAIRE ?

Guy HOURCABIE

Actuellement, le budget est légèrement supérieur à 300 M€. Toutefois, ce montant, qui n'a pas évolué depuis 12 ans, avait été fixé pour les usages antérieurs du FACÉ. Or, de nombreuses évolutions, qui n'avaient pas été an-

ticipées, doivent désormais être prises en compte, notamment les IRVE, le raccordement des producteurs, et l'augmentation du coût des travaux et des emprunts. Ce montant initial est donc insuffisant pour effectuer les mêmes missions. L'apparition de nouveaux usages et de nouveaux besoins plaide également pour une revalorisation de l'enveloppe du FACÉ, d'autant plus que les autres moyens de financement, qui ont été évoqués au cours de la discussion, sont déjà utilisés pour réaliser des investissements, comme l'amélioration de l'isolation énergétique des bâtiments.

Nous souhaiterions donc que l'État revalorise le montant alloué au FACÉ. L'ampleur et les modalités de cette revalorisation seront abordées lors des négociations qu'il nous faudra commencer prochainement. Les interrogations de la FNCCR seront regroupées dans une motion qui sera soumise à notre Conseil d'Administration afin de guider nos orientations.

Jean-Luc DUPONT

Compte tenu de la forte inflation que nous subissons actuellement, la problématique de la revalorisation de l'enveloppe du FACÉ est devenue beaucoup plus pressante que par le passé. Cette augmentation doit évidemment être raisonnée, mais suffisante pour maintenir un niveau d'investissement juste.

Laurent MICHEL

On ne peut nier que nous traversons une période inflationniste. On peut espérer que le taux de l'inflation diminuera à l'avenir, mais il est clair qu'il nous faudra aborder la question de la revalorisation du montant du FACÉ. Cela ne signifie pas, néanmoins, que l'indexation se fera automatiquement sur l'inflation.

En cas d'extension des missions du FACÉ, il faudra réfléchir à la répartition des compétences et aux modalités d'alimentation de ce fonds. Le compte d'affectation spéciale a l'avantage de définir une ressource stable avec une affectation, ce qui le rend moins volatile qu'une subvention budgétaire. On peut également envisager un mécanisme budgétaire combinant ces deux types d'outils, comme dans le cas du plan de relance. Dans ce cas, l'alimentation ne serait pas assurée par le consommateur d'électricité. En tout état de cause, je ne pense pas qu'il faille remplacer le CAS-FACÉ par une dotation budgétaire.

Nathalie Croisé

J'AIMERAIS MAINTENANT INVITER LE PUBLIC À POSER SES QUESTIONS



Richard CHAMARET

Président de Territoire d'énergie Mayenne
et Président des Maires Ruraux de la Mayenne

Le département de la Mayenne compte des communes nouvelles. En raison de la fusion d'une commune urbaine de notre département avec deux communes rurales, le syndicat ne perçoit plus la TCCFE. Cette situation risque de devenir de plus en plus fréquente sur les territoires ruraux.

Le Congrès des Maires Ruraux de France se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2022 à Eymet en Dordogne. J'invite les représentants du Ministère et d'Enedis à interroger les intéressés afin de connaître leur définition de la ruralité ou, plus exactement, des ruralités.

J'aimerais maintenant aborder la question de l'enveloppe du FACÉ. Dans mon département, nous résorbons en moyenne entre 77 et 80 km de fils nus par an. Avec l'enveloppe qui nous est allouée aujourd'hui, on peut donc estimer qu'il nous faudra environ 30 ans pour résorber les 1 750 km de fils nus que compte la Mayenne, si on ne tient pas compte des coûts liés à l'inflation. Je rappelle que ces fils sont situés sur des territoires dont l'importance est cruciale, puisqu'ils nous approvisionnent en énergie, en eau et en nourriture.

L'indépendance énergétique de la France exige une remise en état complète du réseau, ce qui nécessite une revalorisation très significative du montant du FACÉ.

Olivier CONSTANT

Omégawatt

J'aimerais rebondir sur le besoin d'une plus grande efficacité et d'un débat sans tabous et à livre ouvert. Il me semble urgent de réfléchir à l'un des fondements du FACÉ, à savoir la notion de départ mal alimenté et de qualité de tension. Une baisse de la tension de 5 % sur les réseaux au cours de l'hiver se traduira par une baisse supplémentaire et non supportable pour des personnes qui subissent déjà un phénomène de sous tension. Il est donc important que les AODE et la communauté des chercheurs mettent à disposition les données Linky afin d'engager une réflexion au sujet de la qualité de la tension et de la définition de ses critères. Cela permettrait de préparer l'arrivée des nouveaux usages de consommation et d'injection sur le réseau.

Jean-François VAQUIERI

Enedis est tout à fait prêt à l'ouverture d'une réflexion, sous l'égide de la FNCCR et de la DGEC, concernant l'évolution du modèle statistique et le recours aux données Linky. Ce sujet a été abordé lors d'une autre table ronde. Le débat a porté sur l'utilisation des données brutes Linky, notamment sur les incertitudes qui entourent les biais qu'induit l'utilisation de ces données pour l'évaluation des départs mal alimentés. Cela fait partie de la recommandation 3 du rapport de la Cour des comptes et nous y travaillerons. Nous sommes à la disposition de la DGEC et de la FNCCR pour ouvrir ce chantier.

Jean-Luc DUPONT

On peut regretter que le compteur Linky ne fasse pas apparaître la tension instantanée, ce qui ne permet pas de constater les excursions de tension. Ce choix est maladroit dans la mesure où l'utilisateur sait qu'il est mal desservi à travers ses usages, mais ne peut l'observer directement.

Catherine MONCET

Directrice du Syndicat départemental d'énergie du Tarn

Outre l'efficacité des syndicats d'énergie, leur capacité à réduire le nombre de fils nus et à trouver des solutions alternatives au renforcement des réseaux, qu'il est parfois difficile de faire admettre au gestionnaire du réseau, il faut aussi souligner l'importance du FACÉ pour assurer notre résilience.

Deux semaines après le début de la crise sanitaire, les équipes du SDET poursuivaient les raccordements au réseau grâce au FACÉ et au plan France Relance. Nous avons pu bénéficier de fonds d'horloges connectés, ce qui nous permettra de gérer notre éclairage public. Le Tarn, malgré sa ruralité, est une terre d'innovation comme bon nombre de territoires ruraux. Toutefois, nous ne serons pas en mesure de poursuivre nos activités sans le FACÉ. Nous souhaitons donc vivement que les syndicats d'énergie soient associés à la réflexion sur l'avenir du FACÉ.

André BELLEGUIC

Vice-Président de Morbihan Énergie

La Cour des comptes nous rappelle l'importance de l'évaluation des politiques publiques. Toutes les collectivités en sont conscientes, mais la plupart de ces politiques sont perfectibles. À l'occasion des échanges entre syndicats et Enedis, on peut constater que nous disposons déjà des outils permettant de mesurer l'efficacité. Nous n'avons pas su exploiter collectivement les données recueillies par les compteurs Linky. Ces données sont la clef pour résoudre ce problème. Elles doivent être fiables et partagées. Il faut garantir la plus grande transparence entre le délégataire et les syndicats, voire les communes.

Jean-François VAQUIERI

Je vous remercie pour cette intervention, à laquelle je souscris entièrement. D'autres présidents de syndicat m'ont interpellé au sujet de la gestion des données. Aujourd'hui, nous disposons d'une très grande quantité d'informations, avec l'Open data, l'Agence ORE, et les dispositions de l'article 179. Il ne faut pas non plus oublier les problématiques de données liées au patrimoine. Toutefois, cette question n'est pas du seul ressort d'Enedis. La gestion des données est extrêmement encadrée.

Philippe BOLO

Il est très important d'évoquer la question des réseaux, qui est cruciale lorsqu'on considère le domaine de l'énergie. Quels que soient les thèmes abordés, par exemple le mix énergétique ou la sobriété, les réseaux occupent une place centrale, ce qui nous ramène à la question du FACÉ. Le FACÉ c'est le réseau.

Jean-François VAQUIERI

J'insiste sur l'importance de la méthode, qui doit être basée sur le dialogue et la concertation. Je me félicite que chacun ait pu exprimer son point de vue de manière libre et franche au cours de cette table ronde. Il aurait été intéressant que la Commission de Régulation de l'Énergie y participe également afin d'exprimer sa vision, notamment en ce qui concerne les aspects financiers.

Gérard THEPAUT

S'agissant du FACÉ, je pense qu'il faut retrouver l'esprit pionnier du début. Dans mon enfance, EDF vendait des appareils ménagers et déployait des agents commerciaux afin de convaincre les exploitations agricoles de se raccorder au réseau. Cet esprit pionnier voulait que l'on précède l'usage. Aujourd'hui, nous pouvons établir un parallèle avec la mobilité électrique. Personne ne passera à la mobilité électrique sans avoir la certitude de pouvoir raccorder son véhicule. Il est donc essentiel de précéder l'usage.

Jean-Luc DUPONT

J'aimerais à nouveau souligner que le FACÉ est l'outil de solidarité le plus juste qui permet de lutter contre les inégalités territoriales naturelles. S'agissant de la participation de la CRE, je ne suis pas certain que cet organe soit un élément facilitateur du dialogue que nous pourrions tenir ensemble.

Jean-François VAQUIERI

Je n'ai pas dit que la CRE faciliterait ces discussions, mais simplement qu'elle jouait le rôle d'arbitre en matière de tarification.

Jean-Luc DUPONT

Je ne considère pas la CRE comme l'arbitre du FACÉ. Il est préférable que les acteurs concernés, à savoir la DGEC, Enedis et les syndicats d'énergie, soient maîtres de leur destin.

Laurent MICHEL

Je suis favorable à l'idée d'associer l'Association des Maires Ruraux de France à ce débat. Je rappelle que le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires compte parmi ses membres le ministre des Collectivités et une secrétaire d'État à la ruralité. Nous ne manquerons donc pas de les associer à cette discussion concernant la définition de la ruralité à travers la notion de densité de population. S'agissant de la résorption des fils nus, les statistiques nationales dont nous disposons montrent que le taux annuel de résorption s'établit à 8 %. Il faudra peut-être accélérer ce travail dans certaines zones spécifiques. Par ailleurs, la DGEC est bien entendu prête à discuter de l'amélioration de la gestion des données issues des compteurs Linky. Enfin, je répète que le dispositif du FACÉ a beaucoup de vertus. Au cours de cette table ronde, nous avons identifié certaines pistes d'évolution qui nécessiteront des aménagements financiers. Il nous faudra nous efforcer de dialoguer à tous les échelons, du niveau local au niveau national. Ces questions pourraient être examinées sereinement, mais sans tabous, à l'occasion d'un prochain Conseil du FACÉ.

Guy HOURCABIE

Le FACÉ doit être partiellement réformé. Nous restons néanmoins convaincus que cet outil extraordinaire a fait ses preuves. Il assure une solidarité territoriale et permet de renforcer le développement de nos territoires. Je maintiens que la performance de ce système est liée à la présence de deux acteurs, Enedis d'une part, et la FNCCR et les syndicats d'énergie de l'autre. Je ne partage pas la conclusion de la Cour des comptes, qui préconise de ne retenir qu'un seul maître d'ouvrage. Le nombre de personnes assistant à cette table ronde témoigne du reste de l'importance du FACÉ et de la nécessité de conserver cet instrument. Avant de réfléchir aux ajustements qu'il faudra y apporter, la FNCCR souhaitait au préalable connaître le sentiment des uns et des autres de manière à définir ses orientations.

Je n'oublie pas les collectivités des zones non interconnectées, qui ont d'importants besoins et devront être accompagnées par le FACÉ.

Nous sommes de plus en plus confrontés à la réalité du changement climatique. Dans ce contexte, le FACÉ jouera un rôle essentiel dans la reconstruction des installations endommagées au cours des épisodes climatiques extrêmes comme les tempêtes et les incendies. Il faudra faire évoluer l'enveloppe du programme Renforcement et celle du sous-programme Intempéries, afin de

prendre en compte l'augmentation de ces phénomènes. Par ailleurs, il est clair que l'enveloppe globale du FACÉ devra être réévaluée afin d'intégrer l'ensemble des nouveaux besoins, notamment le stockage et la flexibilité.

Merci d'être venu aussi nombreux pour montrer que le FACÉ est un instrument vivant auquel tous les syndicats d'énergie sont attachés.





SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

38^e Congrès FNCCR

DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2022
RENNES - BRETAGNE